



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion

Lundi 19 juillet 2021 à 12h00, par visioconférence

Présidence :	M. Daniel FONTENIAUD
Présents :	Mmes Patricia BEAURENAUD – Joëlle PARISOT – Françoise VALLET MM. Luc BRUDER – Jean-Marie COPPI – Roland COQUARD – Daniel DURAND – Joël GODARD (<i>en partie</i>) – Jean-François GONDELLIER (<i>pouvoir de Stéphane BONARDOT</i>) – Fabrice JACQUES – Christophe NOGUES – Christian PERDU (<i>pouvoir de Thierry WANIART</i>) – Gérard POPILLE – Michel MALIVERNAY (<i>représentant Philippe PRUDHON</i>) – Michel NAGEOTTE – Bernard PAUTONNIER – Jacques QUANTIN – Alain RICHARD – Christian RENIER – Daniel ROLET – Patrick SABATIER (<i>représentant Christophe CAILLET</i>) – Michel SORNAY – Nicolas VUILLEMIN
Excusés :	Mme Véronique GAMBÉY – MM. Stéphane BONARDOT (<i>donne pouvoir à Jean-François GONDELLIER</i>) – Christophe CAILLET (<i>représenté par Patrick SABATIER</i>) – Laurent KLIMCZAK – Thierry MUNINGER – Philippe PRUDHON (<i>représenté par Michèle MALIVERNAY</i>) – Emmanuel SAILLARD – Thierry WANIART (<i>donne pouvoir à Christian PERDU</i>) – Sébastien IMBERT – Vincent SZMATULA
Assistent	M. René FRANQUEMAGNE Au titre administratif : Mme Delphine SCARAMAZZA

En préambule, le Conseil d'Administration adresse ses plus sincères condoléances à la famille et tout son soutien aux proches de

- Jean-Claude MEIGNEN, membre de la Commission Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif ainsi que de la Commission des Délégués,
- Michel DESROCHES, membre de la Commission de Labellisation et du PEF.

1 – CHAMPIONNAT R2F

Suite au PV de la CR Sportive du 16 juillet dernier, Jean-Marie COPPI rappelle l'article 72.2 des règlements de la Ligue et propose de le modifier à titre exceptionnel et dérogatoire pour la saison 2021/2022. (Annexe 1)
Le Conseil d'Administration valide cette modification à l'unanimité.

2 – VALIDATION DES GROUPES SENIORS 2020-2021

La Commission Régionale Sportive propose les compositions de groupes suivantes :

2.1 – SENIORS MASCULINS

R1 groupe A (12 équipes)

Auxerre AJ 3 – Auxerre Stade – Avallon FCO – Chalon FC – Cosne UCS – Garchizy AS – Gueugnon FC 2 – La Charité US – Paray USC – Sens FC – SNID – St Sernin du Bois US.

R1 groupe B (12 équipes)

Besançon Foot 2 – Champagnole – Jura Lacs – Jura Sud Foot 2 – La Chapelle Guinchay AS – Levier – Lons le Saunier – Louhans Cuiseaux FC 2 – Maconnais UF – Ornans – Pontarlier CA 2 – Saint Vit US.

R1 groupe C (12 équipes)

4 Rivières 70 – Audincourt AS – Baume les Dames – Belfort Sud – Belfortaine ASM 2 – Chevigny St Sauveur AS – Is Selongey 2 – Pont Roide Vermondans – Quetigny AS – Racing Besancon 2 – Roche Novillars – Vesoul FC.

Le Conseil d'Administration valide les groupes de R1 à l'unanimité.

Courriel de Bresse Jura Foot

Le Conseil d'Administration prend connaissance du courriel de ce club souhaitant changer de groupe en R2 avec le club de Cluny US.

Suite à l'accord de Cluny US et après étude des kilomètres, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la demande, le club de Cluny US intègre le groupe B de R2 et Bresse Jura Foot, le groupe C de R2.

R2 groupe A (12 équipes)

Appoigny – Auxerre AJ 4 – Beaune AS – Clamecy AS – Dijon USC – Magny – Marsannay CL – Quetigny AS 2 – Sens FC 2 – St Apollinaire AS 2 – St Benin d'Azy AS – Vauzelles ASA.

R2 groupe B (12 équipes)

Cluny US – Dijon ASPTT – Fontaine les Dijon FC – Jura Dolois 2 – Le Breuil ESA – Le Creusot JO – Lons le Saunier RC 2 – Montceau FC 2 – Montchanin Odra JS – Paray UCS 2 – Sanvignes CS – St Bonnet La Guiche.

R2 groupe C (12 équipes)

Bresse Jura Foot – Champagnole FC 2 – Fauverney Rouvres – La Joux Nozeroy – Montfaucon Morre Gennes – Poligny Grimont – Pontarlier CA 3 – Perrousienne AS – Rioz Etuz Cussey – St Marcel FR – Triangle d'Or – Val d'Amour Mont Sous Vaudrey.

R2 groupe D (12 équipes)

Bart FC – Bavilliers AS – Bessoncourt Roppe Larivière – Chatenois US – Haute Lizaine Pays Héricourt – Larians Munans US – Les Ecorces US – Lure JS – Noidanais FC – Pouilly Vignes – Sochaux US – Vesoul FC 2.

Le Conseil d'Administration valide les groupes de R2 à l'unanimité.

R3 groupe A (12 équipes)

Auxerre Stade 2 – Avallon FC 2 – Cerisiers – Chablis AS – Cosne UCS 2 – Guerigny Urzy AS – La Charité US 2 – Migennes ASUC - Nevers Challuy Sermoise – Nevers FC – Paron FC 2 – St Georges CA.

R3 groupe B (13 équipes)

Chalon ACF – Chalon FC 2 – La Machine UF – La Clayette SR – Maconnais UF 2 – Maconnaise JS – Meursault US – Pouilly Auxois AS – SNID 2 – Sagy AS – Sanvignes CS 2 – Sud Foot 71 – Sud Nivernaise 58.

R3 groupe C (13 équipes)

Bresse Jura Foot 2 – Chatenoy AS – Corgoloin Ladoix – Genlis AS – Jura Stad' FC – Longvic ALC – Louhans Cuiseaux FC 3 – Macon FC – Mervans CS – Racing Club Bresse – Sennecey Grand – Sornay AS – Sud Revermont.

R3 groupe D (12 équipes)

4 Rivières 70 2 – Arc Gray – Auxonne CS – Baume les Dames 2 – Grand Besançon – Mirebeau Pontailler Lamarche – Noidanais FC 2 – St Jean de Losne ASUJL – St Marcel FR 2 – St Vit US 2 – Is Selongey 3 – Villages EF.

R3 groupe E (12 équipes)

Arcade Foot Pays Lunetier – Besançon Foot 3 – Rochefort Athletic – Coteaux Seille – Doubs – Haut Jura FC – Morteau Montlebon 2 – Orchamps Val Vennes – Ornans AS 2 – Pays Maichois – Valdahon Vercel 2 – Villers Le Lac.

R3 groupe F (12 équipes)

Belfort Sud 2 – Danjoutin Andelnans Meroux – Delle – Giro Lepuix – Grandvillars 2 – Héricourt – L'Isle sur le Doubs – Melisey St Barthelemy – Mezire Fesches – Pont Roide Vermondans 2 – Sous Roches – St Loup Corbenay.

Le Conseil d'Administration valide les groupes de R3 à l'unanimité.

La présente décision est susceptible de recours devant la commission fédérale des règlements et contentieux de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F.

2.2 – SENIORS FUTSAL

R1 Futsal groupe A (9 équipes)

SC Montbeliard Futsal – Baume les Dames – Belfortaine ASM – Franchevelle – Héricourt – Lure Sporting – Lure JS – Montbeliard Belfort Futsal Club – Galactik FC.

R1 Futsal groupe B (7 équipes)

F5 Dijon Métropole – Sporting Futsal Besançon – Mâconnais UF – Besançon Académie Futsal – Gueugnon FC – FC Dijon Clenay Val de Norge – Joigny US.

Le Conseil d'Administration valide les groupes de R1 Futsal à l'unanimité.

La présente décision est susceptible de recours devant la commission fédérale des règlements et contentieux de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F.

2.3 – SENIORS FÉMININES

R1F (12 équipes)

Auxerre Stade – Chatenoy AS – Delle – Dijon FCO 2 – Is Selongey – Longvic ALC – Lons le Saunier RC – L'Isle sur Doubs – Racing Besançon – Saint Vit US – Vesoul FC – Villers les Pots AS.

Le Conseil d'Administration valide le groupe de R1F à l'unanimité.

R2F groupe A (5 équipes)

Auxerre Stade 2 – Blanzay Féminine US – Charmoy – Chatenoy AS 2 – Montchanin Odra JS

R2F groupe B (5 équipes)

Bresse Jura Foot – Jura Lacs – Louhans Cuiseaux FC – Dannemarie – Grand Besancon FC.

R2F groupe C (6 équipes)

Château Joux – Chevremont – Mezire Fesches – Passavant – Pontarlier – Groupement Haut Doubs

Le Conseil d'Administration valide les groupes de R2F à l'unanimité.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission fédérale des règlements et contentieux de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F

3 – JURIDIQUE

3.1 – VIE DES CLUBS

Le Conseil d'Administration prend connaissance des dossiers traités par la Commission des Statuts Règlements et Obligations des Clubs lors de ses réunions des 06, 09 et 15/07/2021 :

AFFILIATION

POUILLY BESIKTAS – District de la Côte d'Or de Football (affiliation « Libre »)

FOOTBALL CLUB CHARNY (SECTION FOOTBALL USCOP) – District de l'Yonne de Football (affiliation « Libre »)

GROUPEMENTS

Le Conseil d'Administration prend note de l'avis favorable donné par le District d'appartenance et la CR SROC concernant les conventions des Groupements en matière de Jeunes et de Seniors Féminines listés ci-dessous :

- Groupement de clubs en matières de Jeunes :

Groupement Jeunes PAYS RIOLAIS

clubs A.S. PERROUSE (523813) et U.S. RIOZ ETUZ CUSSEY (550159),
District de la Haute Saône de Football

Groupement Jeunes VAL DE CERISE

Clubs F.C. VALLEE DU BREUCHIN (553163) et A.S. FOUGEROLLES (532183),
District de la Haute Saône de Football

(Nouveau Groupement en matière de Jeunes)

Groupement Jeunes ARC AUTREY GRAY

Clubs ESPERANCE ARC GRAY (506605) et FEP AUTREY (519557),
District de la Haute Saône de Football

Groupement Jeunes 4 VILLAGES

Clubs E.S. TREVILLERS - THIEBOUHANS (518581) et COURTEFONTAINE LES PLAINS (550458),
District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes MONTS ET VALLEES

Clubs F.C. MONTFAUCON MORRE GENNES (526174) et F.C. PREMIER PLATEAU (560156),
Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes DE L'ARCHE

Clubs C.S. CHAFFOIS (523184) ; R.C. ARLIER (548971) ; A.S. LA ROCHETTE (547132) et DRUGEON SPORTS (550190),

District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes PAYS RUDIPONTAIN

Clubs U.S. PONT DE ROIDE VERMONDANS (550959) ; S.R. VILLARS /SOUS/ DAMPJOUX (518140) ; A.S. AUTECHAUX ROIDE (540440) et U.S. ROCHE LES BLAMONT (520031),

District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes DU BALLON

Clubs ASSOCIATION SPORTIVE NORD TERRITOIRE (550160) et F.C. GIRO LE PUIX (547627),
District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes BIE DOUBS

Clubs F.C. L'ISLE SUR LE DOUBS (545432) et F.C. VILLARS SOUS ECOT ST MAURICE BLUSSANS (531186),
District Doubs Territoire de Belfort
(Nouveau Groupement en matière de Jeunes)

Groupement Jeunes LA SAVOUREUSE

Clubs ENT. NOMMAY VIEUX CHARMONT (506595) et U.S. CHATENOIS LES FORGES (515754),
District Doubs Territoire de Belfort
(Nouveau Groupement en matière de Jeunes)

Groupement Jeunes HAUT DOUBS HORLOGER

Clubs U.S. LES ECORCES (521953) ; E.S. CHARQUEMONT (517427) et A.S. FRAMBOUHANS (524592),
District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes DOUBS CENTRE FOOT

Clubs F.C. AIGREMONT MONTOILLE (551671) et ENTENTE ROCHE NOVILLARS (502873),
District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes DU SAUGEAIS

Clubs ENTENTE SPORTIVE SAUGETTE ENTREROCHE (582779), ETOILE SAUGETTE LA CHAUX GILLEY (523182) et
F.C. LIEVREMONT ARCON (560171),
District Doubs Territoire de Belfort

Groupement Jeunes LES PORTES DU HAUT DOUBS

Clubs A.S. AVOUDREY (524709), et A.S. GUYANS VENNES (530548),
District Doubs Territoire de Belfort

- Groupement de clubs en matières de Seniors Féminines :

Groupement de Seniors Féminines VAL DE CERISE

Clubs F.C. VALLEE DU BREUCHIN (553163) et A.S. FOUGEROLLES (532183),
District de la Haute Saône de Football
(Nouveau Groupement en matière de Seniors Féminines)

Groupement de Séniors Féminines HAUT DOUBS

Clubs U.S. LES FINS (521771) et E.S. SAUGETTE ENTREROCHE (582779),
District Doubs Territoire de Belfort
(Nouveau Groupement en matière de Seniors Féminines)

Le Conseil d'Administration, au vu des avis favorables émis par les Districts respectifs et la CRSROC, homologue à l'unanimité l'existence de ces différents groupements

4 – LABEL REGIONAL

Le Conseil d'Administration retient la date du samedi 16 octobre pour la Journée Régionale du Label Régional, et sur proposition du District de Saône et Loire valide à l'unanimité le club de Paray USC pour accueillir cette manifestation.

5 – DOTATIONS FINANCIERES SECTIONS SPORTIVES

Daniel FONTENIAUD reprecise les clubs et établissements scolaires éligibles et les montants alloués à chaque structure. Dans le cadre des Conventions d'Objectifs LFA, Daniel FONTENIAUD propose que 64 225 euros soient distribués selon le tableau présenté au titre de la saison 2020/2021.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

6 – REGLEMENTATION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES : MODIFICATIONS FEDERALES

Suite à des erreurs constatées dans le PV validé par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet dernier, Jean-Marie COPPI présente à nouveau ces règlements fédéraux et propose d'acter les modifications suivantes concernant les installations d'éclairage :

« CHAPITRE 5 : OBLIGATIONS TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

ARTICLE 35 – OBLIGATIONS REGIONALES - TERRAINS ET INSTALLATIONS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique les dispositions fédérales en ce domaine dans leur intégralité.

Les terrains de football et installations sportives utilisés pour l'organisation des compétitions régionales officielles sont ainsi définis :

- Niveau **T3** : Installations sportives minimales pour le Championnat R1
- Niveau **T5** : Installations sportives minimales utilisées pour les autres compétitions régionales et pour le niveau supérieur de District.
- Niveau **T6** : Installations sportives utilisées dans les autres compétitions.

Les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation des compétitions régionales officielles sont ainsi définies :

- Niveau ~~E3~~ **E6** : Installations éclairages minimales recommandées pour **les niveaux R1 à R3**.
- Niveau ~~E5~~ **E7** : Installations éclairages minimales utilisées pour les autres compétitions régionales et de District.

Pour l'application de l'article 143 des Règlements Généraux, il ne pourra être formulé de réserves au sujet des installations sportives que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match ».

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI